

Le mercredi 19 février 2025 à 20h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien

Membres présents : Mesdames BENOIT Francine, BERNARD Marie-Claude, MUTEREL Nadine et GUZA Hélène, Messieurs DEVIE Jean, SAMYN Philippe, PAIN Anthony, JADART Michel et MATHIEU Laurent.

Absent : Monsieur BRAVO ALVAREZ Samuel

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal séance du 18 décembre 2024
- Délibération portant sur la désignation de deux délégués pour le SICOMAR à retirer
 - Encaissement chèque
 - Vente d'herbe
 - Achat tondeuse
- Renouvellement contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services Berger Levrault
 - Modification tarif électricité pour location de la salle des fêtes
 - Attribution logement 26 place de la mairie
 - Autorisation de l'exécutif pour virements de crédits applicable en M57
- Avis d'enquête publique pour l'exploitation d'un parc éolien commune de RAILLIMONT
 - Informations diverses

- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DEVIE Jean est désigné secrétaire de séance.

- APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal à cette date.

Monsieur LANEAU Philippe, Maire, informe les membres présents, que Madame Clara CHAPPAZ, Ministre Déléguée chargée de l'Intelligence Artificielle et du Numérique, effectuera une visite, le jeudi 20 février 2025, de la Société Civile d'Exploitation Agricole DOLIVET, 2 rue de Chatigny à Chaumont-Porcien.

Le Maire communique l'ajouts des points suivants à l'ordre du jour :

- Artificialisation des sols
- Vente parcelle ZM 20
- Diagnostic 26 place de la mairie
- Projet petite rue et rue des coutures
- Travaux 17 rue de Reims et Logny-Les-Chaumont
- Nouvel accueil d'un volontaire en service civique
- Lignes directrices de gestion
- Ratios d'avancement de grade
- Commission des travaux
- Date commissions des finances
- La poste de Chaumont-Porcien

Le Maire fait appel aux questions diverses :

- Madame MUTEREL Nadine : point sur le fonctionnement de la médiathèque de Chaumont-Porcien
- Monsieur DEVIE Jean : information sur l'entretien des chemins et information sur comptage routier à Logny-Les-Chaumont
- Monsieur PAIN Anthony : Déjections canines sur trottoirs
- Madame BENOIT Francine : dégradation du chemin du cimetière à Wadimont
- Madame GUZA Hélène : problèmes de voisinages (bruit et présence de nombreux chiens) avec les logements d'habitat 08, rue de grain

- RETRAIT DELIBERATION N° 602024 EN DATE DU 06 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de deux délégués pour siéger au sein du comité syndical du SICOMAR de l'arrondissement de Rethel, lors de la séance en date du 06 décembre 2024.

La Sous-préfecture de Rethel, invite les membres du Conseil Municipal à retirer la délibération car le SICOMAR étant composé de délégués de Communautés de Communes membres, il revient à chaque Communauté de désigner les délégués (1 titulaire, 1 suppléant).

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents de retirer la délibération n° 602024 en date du 06 décembre 2024.

- ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur LANEAU Philippe, Maire, fait part du souhait de l'Association PASSION FLEURS de reverser à la Commune de Chaumont-Porcien, les subventions reçues de la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises, concernant l'organisation de deux concerts en 2024, soit la somme de 650.00 euros.

Les Membres du Conseil Municipal,

Autorisent l'encaissement d'un chèque d'un montant de 650.00 euros, provenant de l'Association PASSION FLEURS.

- VENTE D'HERBE

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident de vendre 4 hectares d'herbe sur la parcelle rue de Chatigny, section AH N° 60, au prix de 450.00 euros.

Trois personnes intéressées.

Mme FROUGNEUX Christine, Messieurs LEPOINTE Romain et DEVIE Claude

La vente est attribuée par tirage au sort.

Le tirage au sort a été favorable à Monsieur DEVIE Claude.

- ACHAT TONDEUSE

Actuellement la commune possède 2 tracteurs tondeuses. Un Kubota (matériel très ancien) et un Iseki (micro tracteur équipé d'un plateau. Pas parfait pour l'utilisation actuelle).

Les agents municipaux souhaitent garder le Kubota. Mais de nombreux frais réalisés dessus l'année dernière.

L'iseki peut être vendu pour l'achat d'une tondeuse mieux adaptée au terrain.

Une première proposition pour un Kubota G261 avec une reprise de 7 585 €. Reste à charge pour la commune 21 513 €.

Seconde proposition avec une reprise de 7 000 € ;

Un iseki 324. Reste à charge pour la commune 11 487 €

Un iseki 327. Reste à charge pour la commune 17 582 €

Une démonstration a été faite avec l'iseki 324 ; matériel moins puissant et équipé d'un bac.

Pas de démonstration pour un Kubota, mais matériel connu à Remaucourt, dans la gamme en dessous. Les agents municipaux estiment que ce matériel est trop juste en puissance, il faut la gamme au-dessus.

Le matériel est en arrivage chez le fournisseur pour le début de saison.

Monsieur JADART Michel regrette que le siège ne soit pas équipé d'accoudoirs. Il faut penser au confort des agents.

Pas de décision à ce jour. La commission des finances doit se réunir prochainement.

- RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES BERGER LEVRAULT

Le contrat de services arrivant à échéance en date du 31 janvier 2025, il est nécessaire de les reconduire pour conserver l'utilisation des logiciels. La durée du contrat prend effet le 01/02/2025 pour une durée de 36 mois expirant le 31/01/2028.

Les droits d'utilisation s'élèvent à la somme de 6 939.00 € HT et se décomposent comme suit :

« Droits d'utilisation »

- Pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026 : 2 313.00 € HT
- Pour la période du 01/02/2026 au 31/01/2027 : 2 313.00 € HT
- Pour la période du 01/02/2027 au 31/01/2028 : 2 313.00 € HT

« Maintenance, Formation »

- Pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026 : 257.00 € HT
- Pour la période du 01/02/2026 au 31/01/2027 : 257.00 € HT
- Pour la période du 01/02/2027 au 31/01/2028 : 257.00 € HT

Les Membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité des membres présents, Le Maire, à signer le contrat et à engager la dépense.

- TARIF ELECTRICITE POUR LES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur LANEAU Philippe, informe les membres présents, qu'il est nécessaire d'augmenter le tarif de vente de l'électricité pour la location de la salle des fêtes, au regard des factures EDF.

Proposition de porter le tarif à 0.27 € du KWH au lieu de 0.22 €.

Les Membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité des membres présents, de porter le tarif à 0.27 € du KWH à compter du 19 février 2025.

Monsieur JADART Michel souhaite une vérification des déperditions de chaleur par temps froid sur le bâtiment.

- PROCEDURE DE REPRISE DES BIENS SANS MAÎTRE (information)

Le 16 juillet 2024 à 17h00, les membres de la commission communale des impôts directs, se sont réunis, afin d'étudier le projet de déclaration de biens vacants et sans maître des propriétés suivantes :

- Parcelles cadastrées section AE N° 74 et 75 (entrée du chemin du site de St Berthauld)
- Parcelles cadastrées section AD N° 107 et 108 (parcelles près des containers à verres)

La commission a démontré que les propriétés citées, appartenaient à une personne physique ou morale connue, décédée ou dissoute, sans laisser de représentant et sans être devenue la propriété d'une autre personne, et pour lesquelles la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans.

Suite à l'avis favorable de la commission communale des impôts et des informations données par le Centre des Impôts de Charleville-Mézières DGFP, la procédure d'appréhension desdits biens par la commune a été mise en œuvre, publiée et affichée en date du 31 juillet 2024.

Les propriétaires ne se sont pas fait connaître durant le délai de six mois.

Les biens sont juridiquement présumés vacants.

Un nouveau délai de six mois est nécessaire. En juillet 2025, le conseil municipal par délibération pourra procéder à l'incorporation des biens dans le domaine communal.

Des plantations ont été réalisées sur les parcelles AE 74 et 75.

- DEPART A LA RETRAITE DU DOCTEUR JEAN-LOUIS CONCE

Par courrier en date du 21 janvier 2025, monsieur Jean-Louis CONCE, Docteur, nous informe de son départ à la retraite le 1^{er} avril 2025.

Monsieur Philippe LANEAU, Maire, donne lecture de ce courrier.

Monsieur LANEAU relate toutes les démarches effectuées depuis cette annonce.

- Prise de contact avec Mme NICARD, chargée de mission de services à la population Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises, pour l'avertir.
- Mme NICARD rédige une annonce et la dépose sur le site PAPS Grand-Est (Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé).
- Cette annonce a été donnée à un étudiant de Chaumont-Porcien en 3^{ème} année de médecine pour affichage à la faculté de médecine.
- Prise de nombreux contacts avec MATHIEU Fanny, médecin à Chaumont-Porcien pour échanges.
- Appel du pôle médical de Signy Le Petit où il y a la présence de stagiaires. Ce pôle est également en recherche de médecin.
- Appel de l'assistance de la doyenne de la faculté de médecine, relation avec la vice-doyenne et envoi de l'annonce pour communication à la structure *GEMINSTAL.
- Appel et message à la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé). Rencontre avec la CPTS programmée le 25 février 2025.
- Demande de rendez-vous à monsieur CONCE. Rencontre le 30 janvier en présence de monsieur SAMYN Philippe, 1^{er} Adjoint. Monsieur CONCE a indiqué qu'il n'a pas de successeur.

Monsieur LANEAU informe que monsieur CONCE prendrait des vacances avant le 1^{er} avril et qu'il aurait trouvé une remplaçante. Remplaçante (Mme Renaudin) trouvée par une infirmière de Chaumont-Porcien. Monsieur LANEAU précise avoir réussi à trouver le portable de madame Renaudin en appelant le pôle médical de Tagnon. Mais celle-ci reste injoignable à ce jour.

- Contact avec l'ancienne chef de service de l'hôpital de Reims. Celle-ci a conseillé d'appeler l'hôpital de Charleville-Mézières.
- Envoi d'une annonce recherchant un médecin à Chaumont-Porcien au service médical du centre hospitalier de Charleville-Mézières.
- Appel de l'ancien pharmacien de Chaumont-Porcien car son fils est médecin et a étudié à Reims.
- Rencontre avec les infirmières de Chaumont-Porcien le 5 février 2025, inquiètes du départ de monsieur Concé.

*** GEMINSTAL (Grand Est Médecins INSTALLation)**

Dispositif dédié aux étudiants en médecine, aux internes et aux jeunes médecins de toutes spécialités dès l'internat, pour la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel, qu'il soit libéral, salarié ou mixte dans l'un des dix départements du Grand Est.

- DEPART DE REMY PHILIPPE GERANT DE LA TABLE DE SAINT-BERTHAULD

Monsieur REMY Philippe a fait part de son départ à la retraite dans un 1 an voir 1 an et demi et être en recherche d'un repreneur.

- ATTRIBUTION LOGEMENT 26 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur LANEAU Philippe, Maire, informe les membres présents, que les travaux seront terminés au plus tard, mi-mars et qu'il est nécessaire de fixer un loyer et le montant de la caution.

Proposition de porter le montant du loyer à 385.00 euros mensuel et le montant de la caution à 385.00 euros.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le montant du loyer à 385.00 euros mensuel et le montant de la caution à 385.00 euros.

Trois candidats pour ce logement.

Monsieur LANEAU Philippe, demande un vote à bulletin secret et précise avoir obtenu les justificatifs de revenus de messieurs MEDARD et LEBEAUX. A ce jour, aucun justificatif pour Mme CUVELIER.

Madame MUTEREL Nadine, Conseillère municipale, sœur de monsieur LEBEAUX et Monsieur MEDARD, présent dans le public ont été invités à quitter la salle.

Vote du Conseil Municipal :

Monsieur MEDARD Raymond : 6 voix

Monsieur LEBEAUX Martial : 2 voix

Madame CUVELIER TRANCHART Monique : 0 voix

Vote blanc : 1

L'appartement est attribué à Monsieur MEDARD Raymond.

- SALON DE COIFFURE

Monsieur LANEAU précise quel le projet de Clarisse FOURNIER, d'ouvrir le salon à raison de 2.5 jours par semaine avance.

Aucune autre proposition à ce jour.

Il est proposé la gratuité du loyer durant une année. Seuls les frais de chauffage et de la consommation d'eau seront à la charge de la coiffeuse.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents moins une voix contre et une abstention, la gratuité du loyer durant une année.

- AUTORISATION DE L'EXECUTIF POUR VIREMENTS DE CREDITS APPLICABLE EN M57

L'article L.5217-10-6 du CGCT prévoit la faculté pour l'Assemblée délibérante d'autoriser son exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour les budgets soumis à la nomenclature M57.

Cette autorisation est à formuler chaque année au cours du vote du budget, par délibération mais également formalisée dans les maquettes budgétaires.

La limite des 7.5% s'applique aux dépenses réelles de chacune des sections du budget voté, y compris les DM et le budget supplémentaire.

Au-delà du plafond fixé par l'Assemblée délibérante, nécessité de vote d'une DM (décision modificative) par l'Assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité des membres présents, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7.5%
- investissement : 7.5%

Le Maire sera tenu d'informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits lors de la prochaine séance.

- RECLAMATION A LOGNY-LES-CHAUMONT CONCERNANT UN SILO

La Sous-préfecture de Rethel nous informe de la visite de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) sur le site en date du 26 novembre 2024.

L'exploitant a pris contact avec la chambre d'agriculture pour la rédaction d'une demande de dérogation.

Monsieur LANEAU précise que la Chambre d'Agriculture effectuera un déplacement le 3 mars 2025.

Cette demande devra être validée en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

L'issue de ce dossier pourrait se traduire par un dédommagement à l'amiable.

Monsieur JADART Michel estime qu'il est dommage de résoudre un problème avec de l'argent, et que le problème posé par monsieur DOZIERRE reste entier.

- REUNION COMITE DE PROJET ENERGIES RENOUVELABLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L211-9 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société RENNER ENERGIES France développe un projet de parc agrivoltaïque de 6.2 *MWc sur le territoire de la Commune de Chaumont-Porcien.

Une réunion est programmée le 20 février 2025 à 20h00 en mairie de WADIMONT, pour présenter les caractéristiques de ce projet et échanger sur sa faisabilité et ses conditions d'intégration dans le territoire.

*le MWc est le Mégawatt-crête, un multiple de l'unité de mesure dénotant la puissance maximale d'un dispositif.

Monsieur SAMYN Philippe informe qu'une réunion publique se tiendra à partir de 17h à 20h.

Une seconde réunion aura lieu à partir de 20h avec uniquement les communes environnantes.

Ce projet peut rapporter la somme de 4 314 € à la commune par an.

- AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR EXPLOITATION PARC EOLIEN COMMUNE DE RAILLIMONT

Arrêté préfectoral N° IC/2025/008 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Raillimont présentée par la société EDPR France Holding. Parc de deux éoliennes et un poste de livraison sur la commune de RAILLIMONT.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Les membres du conseil municipal, procèdent au vote :

Résultats :

Contre : 6 voix

Abstention : 1 voix

Pour : 3 voix

POINTS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

- ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur LANEAU Philippe, Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales, le maire est désormais tenu de présenter au conseil municipal, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire communal.

Ce rapport triennal est destiné à évaluer l'atteinte des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols dans la période considérée. Il doit donner lieu à un débat suivi d'un vote afin de mesurer, d'anticiper et de suivre la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces prévue par les textes.

La loi dite « climat et résilience », dont est issu ce dispositif, ayant été approuvée le 22 août 2021, le premier rapport triennal était à réaliser en 2024. Un délai supplémentaire permet au conseil municipal de le réaliser au cours du premier trimestre 2025.

Notre commune n'étant pas couverte par aucun document d'urbanisme, c'est l'Etat qui a réalisé ce rapport, pour la consommation annuelle d'espace par destination de Chaumont-Porcien entre 2011 et 2022 (en ha).

Après avoir comptabilisé les permis de construire, les déclarations préalables de travaux et les factures portant sur les travaux des routes, un tableau a été établi pour chaque années avec les surfaces artificialisées.

Il est constaté que pour les années de 2011 à 2021, les chiffres correspondent à peu près à ceux fournis par le rapport établi par les services de l'Etat.

Pour l'année 2022, il est trouvé une superficie artificialisée de 192.27 m² contrairement au rapport mentionnant 1.5 ha (15 000 m²), d'autant qu'il n'y a pas eu de travaux routiers. Les 0.6 ha classés dans inconnu n'ont pas été retrouvés et pour l'habitat il est trouvé seulement le dixième des 0.1 ha indiqués dans le rapport.

Considérant le rapport de monsieur le Maire,

Considérant la comptabilisation de la consommation d'espaces de Chaumont-Porcien entre 2011 et 2022,

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuvent,

- le rapport de la consommation d'espaces de Chaumont-Porcien entre 2011 et 2022, présenté par monsieur LANEAU Philippe.

- les évolutions observées dans la consommation d'espaces.

- VENTE PARCELLE COMMUNALE ZM 20

Suite à la décision de mettre en vente la parcelle ZM n° 20 d'une contenance de 1ha 25a 08ca, monsieur LANEAU Philippe, Maire, informe les membres présents de deux acquéreurs pour la somme de 3 750.00 euros.

Il est proposé de voter à bulletin secret.

Monsieur SAMYN Philippe a quitté la salle.

Deux acquéreurs :

Madame SAMYN Danielle

Monsieur HOFFMANN Dylan

Résultats des votes :

Madame SAMYN Danielle : 7 voix

Monsieur HOFFMANN Dylan : 1 voix
Bulletin blanc : 1

La vente de la parcelle ZM n° 20 est attribuée à Madame SAMYN Danielle.

Les membres du Conseil Municipal, autorisent Monsieur Le Maire, à signer tout acte concernant la transaction.

- DIAGNOSTICS 26 PLACE DE LA MAIRIE

Obligation pour le propriétaire bailleur de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE), pour tout nouveau bail.

Deux devis ont été demandés pour le bâtiment 26 place de la mairie (4 logements avec les parties communes).

Premier devis pour réalisation des diagnostics immobilier « performance énergétique (DEP) – électricité, amiante, plomb, état des risques et pollution, mesurage Loi Boutin, Gaz : Coût 2 585.00 € T.T.C

Second devis pour réalisation des diagnostics immobilier – plomb – installation gaz, risques et pollutions, DPE, installation électricité, superficie Carrez/habitable, dossier amiante parties privatives (DAPP) : Coût 1 190.440 € T.T.C

Le second devis est retenu. Le DPE devra être réalisé avant la location de l'appartement en cours de travaux.

- PROJET PETITE RUE ET RUE DES COUTURES

Modification du carrefour RD2 et RD14.

Une étude de faisabilité technique a été réalisée par Ardennes Ingénierie.

Le scénario proposé consiste à réaménager le carrefour en supprimant une des bretelles de la RD 14 en la végétalisant et créant un carrefour en « T ».

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 62 300.00 € HT.

Possibilité d'obtenir une subvention DETR de 30% et des amendes de police.

La partie végétalisée est diminuée avec ce projet. L'association passion fleurs avait projeté de fleurir le massif en mars 2025. A ce jour ce n'est pas possible.

La partie rose supprime des places de parking pour le traiteur proche.

Monsieur JADART Michel propose de faire des places de parking à la place du béton désactivé.

Cette année la commune n'a pas les moyens de financer ce projet.

Monsieur LANEAU Philippe précise que l'on ne fait pas ce que l'on veut sur une route départementale. L'idée la moins cher est de ne pas couper autant la partie verte et de mettre la route en sens interdit.

Monsieur SAMYN Philippe propose de faire un essai avec un chariot agricole afin de voir si la circulation des gros engins reste possible.

- TRAVAUX 17 RUE DE REIMS ET LOGNY-LES-CHAUMONT

17 RUE DE REIMS

Suite à une demande d'aménagement du trottoir situé au 17 rue de Reims,

Les membres du conseil municipal, décident la prise en charge des travaux à hauteur de 50%.

Résultats des votes pour la prise en charge de 50% des travaux.

Pour : 5 voix

Contre : 3 voix

Vote blanc : 2

Les membres du conseil municipal, acceptent de prendre en charge 50% des travaux

La dépense s'élevant à la somme de 1 053.00 euros T.T.C, la participation de la commune sera de 526.00 T.T.C si accord du demandeur.

LOGNY-LES-CHAUMONT

Suite à réclamation concernant l'écoulement des eaux pluviales dans une cour privée, les membres du conseil municipal, décident les travaux suivants :

Pose d'un regard avec grille, raccordé sur le drain existant.

Résultats des votes pour la réalisation des travaux :

Pour : 6 voix

Contre : 2 voix

Vote blanc : 2

- ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

Monsieur LANEAU Philippe, Maire, informe les membres présents que l'accueil d'un service civique prendra fin au 31 mars 2025, et qu'une nouvelle demande d'un habitant de Chaumont-Porcien a été déposée.

Considérant que le premier accueil d'un service civique a été concluant,

Considérant que les employés municipaux sont d'accord sur l'accueil d'un nouveau volontaire,

Les Membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, l'accueil d'un volontaire de Chaumont-Porcien en service civique, dans les mêmes conditions financières que le premier candidat.

Les Membres du Conseil Municipal, autorisent à l'unanimité des membres présents, Monsieur LANEAU Philippe, Maire, à signer une convention avec la ligue de l'enseignement des Ardennes.

Toutes les dépenses relatives à cet accueil volontaire seront imputées sur l'exercice 2025.

- LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

L'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit dans le cadre du pilotage des ressources humaines, l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) et leur adoption après du comité social territorial (CST).

Ce document reprend les principaux indicateurs RH de la collectivité ou établissement avant de définir les actions à mettre en place dans chaque domaine.

Les lignes directrices de gestion sont définies par l'Autorité territoriale après avis du Comité Social Territorial.

Ce document sera présenté en Comité Social Territorial (CST) du 25 mars 2025.

- RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

En complément des lignes directrices de gestion, monsieur Le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade peut varier entre 0 et 100%.

Le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante ne l'a pas modifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide

Article 1 :

D'accepter les propositions de Monsieur Le Maire et de fixer, à partir du 1^{er} avril de l'année 2025, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe	50%
B	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe. Nommée Secrétaire générale de mairie	Rédacteur	50%

Ce projet de délibération sera soumis à l'approbation du CT.

- BOIS DE SAINT BERTHAULD

Monsieur CLARAT Gilbert, société V.P.S (Valorisation Patrimoine Sylvicole), a effectué une reconnaissance et a martelé les arbres à abattre. Beaucoup de frênes mais aussi quelques érables.

Monsieur LANEAU précise qu'il y a de belles grumes et beaucoup de bois de chauffage à vendre, et invite les membres du conseil municipal à aller voir sur place.

- POSTE DE CHAUMONT-PORCIEN

Messieurs LANEAU Philippe et SAMYN Philippe ont rencontré deux responsables de la poste en date du 18 février 2025.

La volonté des dirigeants de la poste est la suppression de l'agence postale de Chaumont-Porcien.

Trois propositions :

1 - **Création** d'une agence postale communale : 12 heures de présences minimums. Coût 15 000.00 € par an, pour l'embauche d'un employé, à charge de la commune. La poste prend en charge l'aménagement des locaux à hauteur de 40 000.00 €

2 - **Installation** poste relais chez un commerçant : la poste verse 370.00 €/mois au commerçant.

Le boulanger n'est pas d'accord et la poste ne veut pas installer le poste relais à la table de Saint-Berthauld (les amplitudes d'ouvertures ne sont pas suffisantes).

3 - La **vente** du bâtiment

Monsieur LANEAU a précisé que pour l'année 2025 aucune décision ne sera prise. La poste sera maintenue pour 2025.

Les membres du conseil municipal sont toujours contre l'achat du bâtiment.

- MEDIATHEQUE DE CHAUMONT-PORCIEN

Madame MUTEREL Nadine, bénévole, donne lecture des activités de la médiathèque.

STATISTIQUES MEDIATHEQUE ANNEE 2024 (31 DECEMBRE 2024)

DEPOT DE LIVRES BDA	3189		
ADULTES	1193		
JEUNESSE	1996		
FOND PROPRE	522	Dont 393 dons	
ADULTES	327		
JEUNESSE	195		
LIVRES EMPRUNTES	1466		
ADULTES	434		
JEUNESSE	1032	Dont 122 à l'école	
LECTEURS INSCRITS	112		
INSCRIPTIONS 2024	23	Enfants 0 à 14 ans	12
		Adultes 15 à 64 ans	11
LECTEURS ACTIFS	94	Enfants 0 à 14 ans	42
		Adultes 15 à 64 ans	40
		Adultes + 64 ans	12
LECTEURS ACTIFS COLLECTIVITES	1	Ecole Chaumont-Porcien	
NOMBRE DE VISITES SUR L'ANNEE	642		

- POINT SUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'EXPLOITATION

Monsieur DEVIE Jean explique que suite à la rencontre de monsieur Le Sous-préfet de Rethel lors de sa visite en date du 31 décembre dernier, celui-ci a apporté des précisions quant à l'entretien des chemins d'exploitation relevant des associations foncières mais également les chemins communaux et les difficultés rencontrées face aux dégâts occasionnés par les débardages de bois.

Des contributions spéciales peuvent être imposées par les associations foncières et la commune mentionnée à l'article L.161-11 aux personnes physiques ou morales responsables des dégradations apportées aux chemins ruraux en état de viabilité qui, de manière habituelle ou temporaire, les utilisent à quelque titre que ce soit.

Les usagers sont eux-mêmes tenus de faire une utilisation normale des chemins, faute de quoi une participation aux frais de réfection peut leur être réclamée, en application de l'article L.161-8 du code rural qui fait lui-même référence à l'article L.141-9 du code de la voirie routière.

Une entreprise de débardage, de grumes de bois ou un exploitant agricole qui aurait endommagé un chemin rural, sera tenu de prendre à sa charge la réparation des dégâts qu'il a occasionnés.

Des contributions spéciales peuvent être imposées par la commune, aux personnes physiques ou morales responsables des dégradations apportées aux chemins ruraux en état de viabilité.

La commune par arrêté en date du 9 mars 2023 ayant réglementée l'utilisation des voies communales et chemins ruraux pour l'exploitation forestière sur le territoire de la commune, monsieur DEVIE souhaite que le conseil municipal fixe le montant d'une caution qui pourrait être facturée lors de dégradations constatées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de demander aux entreprises de débardage, ou aux exploitants agricoles, de déclarer en mairie les travaux envisagés
- de l'établissement d'un état des lieux, avant et après exploitation
- de fixer le montant d'une caution de 1 000.00 euros

En ce qui concerne le débroussaillage non effectué par les riverains, la commune peut procéder à l'élagage et recouvrer les frais.

- COMPTAGES ROUTIERS A LOGNY-LES-CHAUMONT

Monsieur DEVIE Jean informe de l'installation en cours des comptages routiers par le Conseil Départemental des Ardennes.

Un premier comptage est installé à l'entrée de Logny-Les-Chaumont en venant de Chaumont-Porcien.

Le second est installé à la sortie de Logny-Les-Chaumont en direction de Seraincourt.

- DEJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS

Monsieur PAIN Anthony signale que sur les trottoirs et les espaces en herbes dans la grande rue, nombreuses déjections canines.

Une information sera réalisée pour faire cesser ces incivilités.

- DEGRADATION DU CHEMIN DU CIMETIERE DE WADIMONT

Madame BENOIT Francine signale que le chemin du cimetière de Wadimont est détérioré par le passage de véhicules lourds. Ce chemin devrait être interdit aux gros tonnages.

Monsieur LANEAU Philippe demande qu'un constat des dommages soit réalisé et si possible l'identification des usagers empruntant ce chemin.

- PROBLEME DE VOISINAGE

Madame GUZA Hélène demande si la commune a un regard sur les attributions de logement chez Habitat 08. Présence de nombreux chiens chez les locataires du HLM générant des problèmes de voisinages, rue de grain.

Monsieur LANEAU répond ne pas avoir de regard sur les attributions des logements d'Habitat 08.

- STATIONNEMENT EPAVES PETITE RUE

Monsieur LANEAU Philippe informe les membres présents qu'un courrier a été envoyé en date du 10 janvier 2025 à la personne concernée, lui demandant de procéder à l'enlèvement des véhicules dans un délai de 15 jours. Copie de ce courrier a été envoyée à la brigade de Gendarmerie de Chaumont-Porcien également.

Le Major de la brigade d'Asfeld, a fait réaliser un marquage au sol et sur les pneus pour constater si mouvement ou pas.

Depuis, le propriétaire a fait placer sur son terrain privé (en face), deux véhicules non immatriculés.

- COMMISSION DES FINANCES

Les membres de la commission des finances se réuniront le 21 mars à 14h.

- CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal se réuniront le 28 mars 2025 à 20h

- EGLISE D'ADON

Le 06 février 2025, visite de l'église d'Adon avec les représentants de la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises pour les chantiers du patrimoine. Vu l'état de l'église, la Communauté de Communes voudrait que la commune réfléchisse sur le devenir de l'église.

Après contact avec l'Abbé Coqueret, l'église est toujours affectée aux cultes. Le sujet a été abordé lors d'une réunion paroissiale, et les avis sont très partagés pour demander la désacralisation.

Séance levée à 23H40.

Le secrétaire de séance
DEVIE Jean



Le Maire
LANEAU Philippe

